

5	EMIS POUR ADDENDA #1	08/10/2016
4	EMIS POUR SOUMISSION	06/15/2016
3	EMIS DE NOUVEAU À 100 %	05/10/2016
2	EMIS À 100 %	04/22/2016
1	EMIS POUR EXAMEN À 99 %	03/02/2016
0	EMIS POUR EXAMEN	02/05/2016

revisions	description	date
-----------	-------------	------

A	no. de dessin	A
C	no. de dessin	B/C

project project

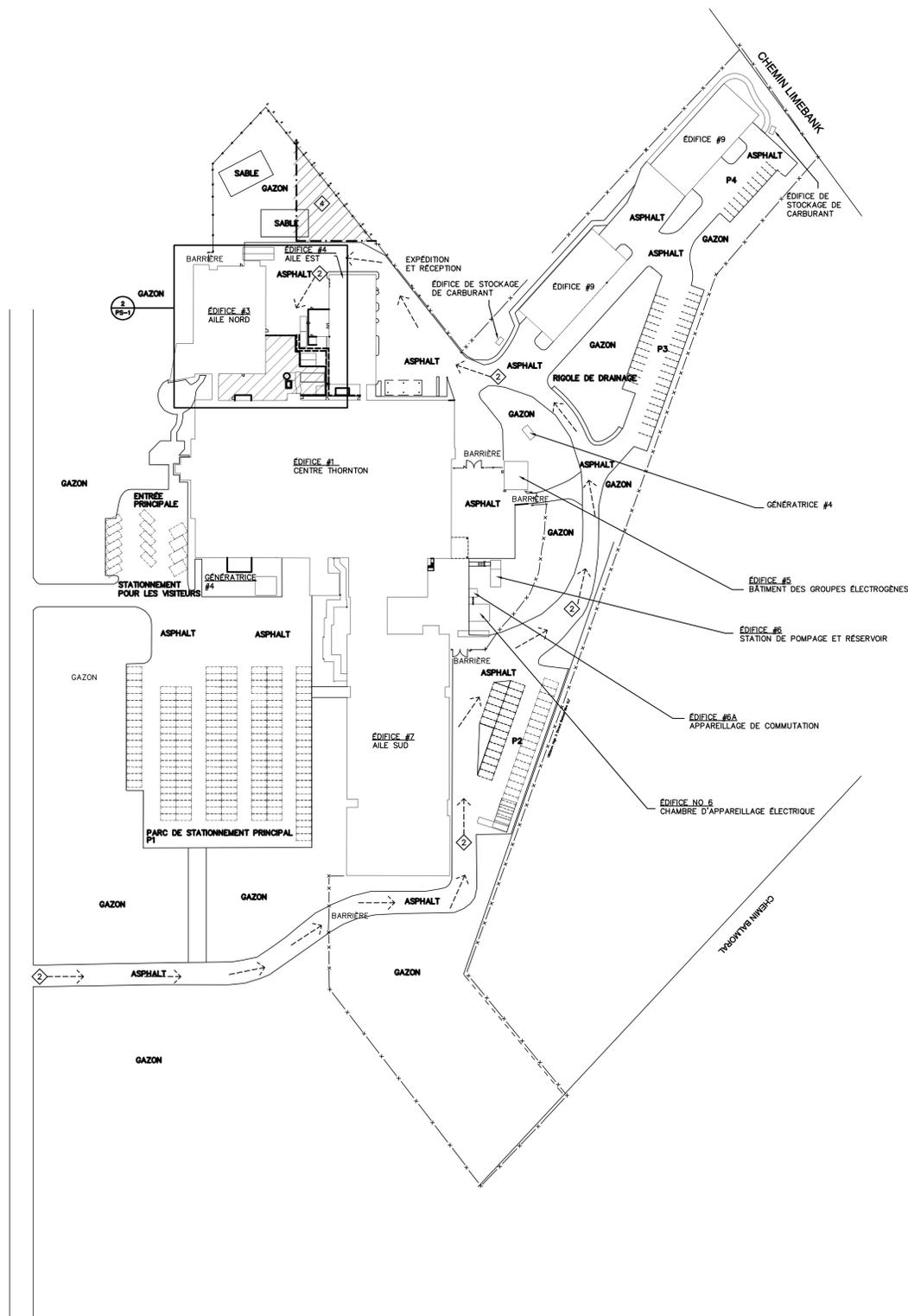
RÉFECTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USÉES

335, CHEMIN RIVER OTTAWA (ONTARIO)

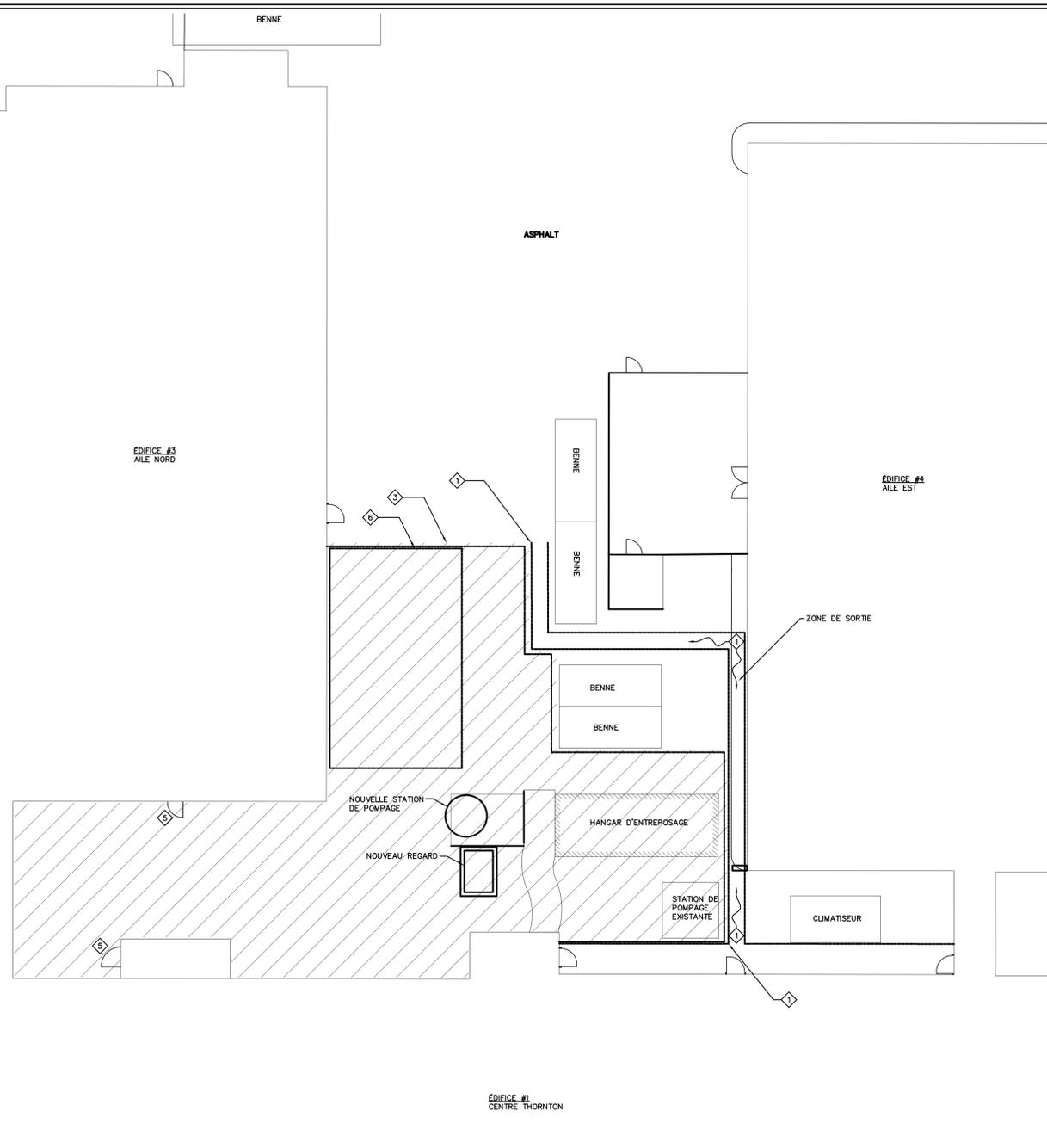
EMPLACEMENT DU PROJET ET PLAN D'ENSEMBLE

designed	conçu
date	CHRIS MARCON C.E.T.
drawn	dessiné
date	SHAWN STREICHER
revised	révisé
date	CHRIS MARCON C.E.T.
approved	approuvé
date	GILBERT GODIN P.ENG

Tender ELENA CHARIVKER Soumission  
PWC Project Manager Administrateur de projet  
project no. no. du projet  
R.065055.002  
drawing no. no. du dessin  
PS-1 DE 1



1 PLAN D'ENSEMBLE DU SITE  
PS-1  
ÉCHELLE 1:1000



2 DÉTAIL DU PLAN DU SECTEUR DES TRAVAUX VISÉS PAR LE PROJET  
PS-1  
ÉCHELLE 1:50

- NOTES
- CONSERVER LA VOIE PIÉTONNE POUR LES ÉVACUATIONS D'URGENCE AU COURS DE LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION. PRÉVOIR LES PALISSADES DE PROTECTION REQUISES POUR CONSERVER LA VOIE DE SORTIE DESTINÉE AU PERSONNEL DE L'ÉDIFICE ET NE PAS NUIRE À LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS AU COURS DES TRAVAUX.
  - VOIE D'ACCÈS DU SITE DESTINÉE AU MATÉRIEL DE CONSTRUCTION.
  - ÉTENDUE DU SECTEUR DE CONSTRUCTION ET DE L'AIRE DE TRANSIT. MONTER DES CLÔTURES SERVANT DE PALISSADES ET PRÉVOIR LA SIGNALISATION REQUISE SUR LE PÉRIMÈTRE DU SECTEUR DE CONSTRUCTION POUR ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC ET DÉLIMITER LE SECTEUR DES TRAVAUX.
  - AIRES DE TRANSIT ET D'ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL RÉSERVÉES À L'ENTREPRENEUR. À L'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION, L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE EN ÉTAT LES AIRES GAZONNÉES ET LE TERRAIN DE VOLLEYBALL EN SABLE.
  - PROTÉGER ET SÉCURISER LES PORTES D'ISSUE DE SORTIE À CE QU'AUCUN EMPLOYÉ DE L'ÉDIFICE NE PUISSE LES OUVRIR. PRÉVOIR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION À L'INTÉRIEUR POUR DIRIGER LE PERSONNEL VERS UNE AUTRE SORTIE.
  - ENDROIT CLÔTURÉ QUI REPRÉSENTE L'ÉTENDUE DES TRAVAUX D'UN AUTRE ENTREPRENEUR RELATIFS À UN CONTRAT DISTINCT SUR CE CHANTIER. CET ENTREPRENEUR ASSUMERA TOUTES FRAIS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DE CETTE CLÔTURE. CÉDER L'ACCÈS LIBRE À CET ENDROIT À L'AUTRE ENTREPRENEUR PENDANT UNE PÉRIODE D'APPROXIMATIVEMENT DEUX SEMAINES. PENDANT CETTE PÉRIODE, MAINTENIR UNE SÉPARATION TEMPORÈLLE ET SPATIALE DE LA MAIN D'ŒUVRE. L'AUTRE ENTREPRENEUR EFFECTUERA DES TRAVAUX D'EXCAVATION ET INSTALLATION DES ÉGOUTS SANITAIRES AVEC TROUS D'HOMME, REMBLAYERA ET REMETTRA À NIVEAU LES SURFACES AFFECTÉES PAR SON TRAVAIL.